

## DPC : la retenue des indemnisations est inacceptable.

Paris le 14 novembre 2013.

A moins de 2 mois de la fin de l'année, alors que les projections financières confirment que le budget 2013 ne sera pas utilisé, il est inadmissible que des participants ne soient toujours pas indemnisés par l'Organisme de Gestion du Développement professionnel Continu (OGDPC), que ce soit pour un premier programme de formation ou même pour un second.

Plus de 10 mois après le début de la campagne 2013, il faut pointer les situations inacceptables :

- Aujourd'hui, il suffit qu'un participant n'ait pas complété la totalité des items de son compte sur le site « mondpc.fr » pour que le règlement par virement de l'indemnisation de l'ensemble des participants à un programme soit bloqué.
- Aucune indemnisation à un second programme n'a été versée au motif de protéger les organismes, même si le solde de leur forfait annuel de DPC disponible le permet.

Les organismes exigent que tout participant soit indemnisé sans délai des programmes auxquels il a participé tant que son forfait annuel n'est pas dépassé. Les organismes demandent de pouvoir démarrer des programmes fin 2013 sur la base des forfaits accordés en 2013 et les terminer en 2014, dans la logique du DPC qui doit s'inscrire dans la continuité de la vie professionnelle.

Par ailleurs les organismes sont offusqués par l'annonce de l'OGDPC du report de la réunion du comité paritaire médecin ; l'OGDPC semble trouver secondaire l'indemnisation des participants.

